

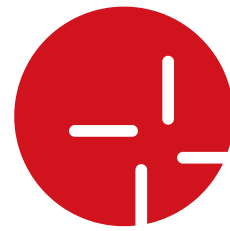


PRO FAMILIA  
SCHWEIZ  
SUISSE  
SVIZZERA

# RETOUR SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET INSERTION PROFESSIONNELLE

MÈRES RÉFUGIÉES EN SUISSE





## LES PERSONNES RÉFUGIÉES EN SUISSE

### Définition

L'article 3 de la loi fédérale sur l'asile **définit les personnes réfugiées** :

*« Sont des réfugiés les personnes qui, dans leur État d'origine, sont exposées à de sérieux préjudices en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques. »*

Toute personne à qui l'on reconnaît la qualité de réfugiée est protégée **par le principe de non-refoulement**. Cette personne ne peut donc pas être extraditer, refouler ou renvoyer vers un pays où elle risque d'être persécutée.

- **Personne réfugiée et/ou migrante**

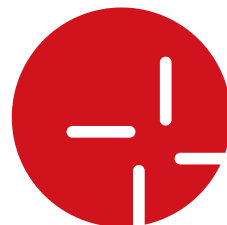
Le mot migrant est un terme qui désigne toutes les personnes qui décident volontairement ou involontairement de vivre dans un pays étranger. Toutes les personnes migrantes ne sont donc pas réfugiées bien que toutes les personnes réfugiées soient des migrantes.

- **Personne réfugiée et asile**

L'asile est un statut juridique qui se concrétise par l'obtention du permis B. Il est accordé à toutes les personnes réfugiées, s'il n'y a pas de motif d'exclusion tel que l'indignité ou un motif subjectif survenu après la fuite. Les réfugiés qui ne remplissent pas les conditions de l'asile obtiennent un permis F, nommé admission provisoire.

### Quelques chiffres

- En 2021, il y a eu 14 928 demandes d'asile en Suisse.
- En 2021, 5 369 personnes ont obtenu l'asile (permis B) et 3 325 ont été admis à titre provisoire (permis F).
- De 2011 à 2020, les principaux pays d'origine des personnes réfugiées étaient l'Erythrée, la Syrie, la Turquie, le Sri Lanka et l'Afghanistan.



## *Permis de séjour et activité professionnelle*

**Permis S** : Le Conseil fédéral peut accorder une protection provisoire à un groupe de personnes, ce qui se traduit par l'obtention d'un permis S. Les titulaires de ce permis **peuvent exercer une activité lucrative**, mais la prise ou le changement d'emploi est soumis à autorisation.

Pour la première fois depuis la création de ce permis, le Conseil fédéral a décidé d'utiliser le permis S pour les personnes venant d'Ukraine

**Permis N** : Le demandeur d'asile obtient un permis N pour toute la durée de la procédure d'asile. Lorsque le demandeur d'asile est dans un centre de la Confédération, il **ne peut pas travailler**. Une fois dans un centre cantonal, le demandeur d'asile **peut travailler** selon les conditions de la loi fédérale sur les étrangers.

**Permis F** : Les personnes reconnues comme réfugiée, mais qui ne remplissent pas les conditions de l'asile obtiennent un permis F. Ce permis est également octroyé aux personnes qui ne sont pas réfugiées, mais dont le renvoi est impossible, inexigible ou illicite. Les titulaires de ce permis **peuvent exercer une activité lucrative**, mais une annonce préalable doit être faite par l'employeur afin de respecter les conditions de rémunération et de travail.

En juillet 2022, 47,5% des personnes ayant une admission provisoire (permis F) ayant entre 18 et 65 ans étaient actives. Les hommes représentaient 57,3% et les femmes 32,2% des personnes actives avec un permis F.

**Permis B** : Les personnes réfugiées qui remplissent les conditions de l'asile obtiennent un permis B. Les titulaires de ce permis **peuvent exercer une activité lucrative**, mais une annonce préalable doit être faite par l'employeur afin de respecter les conditions de rémunération et de travail.

En juillet 2022, 41,1% des personnes réfugiées ayant obtenu l'asile (permis B) ayant entre 18 et 65 ans étaient actives. Les hommes représentaient 54,6% et les femmes 24,5% des personnes actives avec un permis B.



## QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES MÈRES RÉFUGIÉES ?

Les mères réfugiées font face à des difficultés particulières lorsqu'elles souhaitent retourner ou s'intégrer au monde professionnel. Cela peut être dû à **leur statut de mère, de femme ou de personne réfugiée**. Parfois, ces trois raisons s'entremêlent.

### *La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle*

La conciliation entre le travail et la famille est une difficulté à laquelle de nombreuses familles, réfugiée ou pas, sont confrontées. Cela a souvent **une conséquence sur l'activité professionnelle de la mère**.

- **Structures d'accueil**

**Les structures de garde sont onéreuses** et de nombreuses familles réfugiées ne peuvent pas se permettre une telle dépense. Ainsi, certaines d'entre elles n'ont pas d'autres choix que de renoncer à l'activité professionnelle d'un parent, souvent la mère, pour s'occuper des enfants jusqu'à ce qu'ils aient l'âge d'aller à l'école.

De plus, **les places de crèches sont souvent difficiles à obtenir**. En effet, en raison du manque de place en crèches, ces dernières doivent effectuer des sélections et favorisent souvent les familles dans lesquelles les deux parents travaillent. Par conséquent, les mères qui ne travaillent pas, mais qui le souhaitent, ont souvent de la peine à obtenir une place.

- **Garde par les grands-parents**

En Suisse, une grande partie de l'accueil extra-familial repose sur la garde effectuée par les grands-parents. En effet, en 2018, l'Office fédéral de la statistique a indiqué que 40,1% des enfants entre 0 et 3 ans en Suisse étaient gardés par leurs grands-parents au moins une fois par semaine. Or, les familles réfugiées, ayant quitté leur pays, **ont rarement un réseau familial en Suisse** qui leur permettrait de recourir à ce moyen de garde.



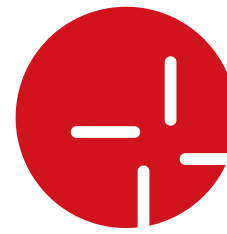
## *La sociabilisation des femmes*

- **La femme comme mère de famille**

Dans de nombreuses cultures, le rôle de la femme est intimement lié au rôle de mère. Ainsi, la répartition des tâches au sein du couple se fait de la manière suivante : **un homme qui travaille et une femme qui s'occupe des enfants et de la maison**. Cette vision de la famille a une influence sur l'activité professionnelle des mères, puisque certaines, bien qu'ayant parfois une formation professionnelle, n'ont jamais travaillé ou ont renoncé à leur travail pour s'occuper du foyer. Cette sociabilisation peut également peser sur les femmes lors de l'arrivée en Suisse. En effet, si certaines femmes souhaitent maintenir ce modèle, pour d'autres les difficultés de garde ainsi que les pressions familiales les obligent à renoncer à une activité professionnelle.

- **Les métiers des soins**

La femme, notamment à travers sa qualité de mère, est souvent vue comme une personne douce, à l'écoute et dévouée aux autres. Cette sociabilisation encourage les femmes **à se diriger vers les métiers des soins**, tels qu'aide à domicile, femme de ménage ou encore maman de jour. Ces métiers demandent peu de qualifications et sont donc facilement accessibles, notamment pour les femmes réfugiées qui n'ont pas de formation ou qui n'ont pas pu la faire reconnaître. Cependant, ces professions ont souvent des horaires particuliers (horaires de nuit, irréguliers, à la demande), sont souvent mal rémunérées et les personnes ne sont pas toujours déclarées.



## *L'apprentissage de la langue*

L'apprentissage d'une langue nationale est **essentiel pour s'intégrer au marché professionnel**, mais permet également de gagner en autonomie, augmenter sa confiance en soi ou encore développer un réseau afin d'éviter l'isolement social. Malheureusement, les difficultés de garde des enfants peuvent, là encore, être un frein pour les mères réfugiées. En effet, ces dernières n'ont pas toujours la possibilité de faire garder leur enfant, ce qui empêche ou réduit leur présence au cours de langue et les pèjorent pour leur intégration ou retour dans le monde professionnel.

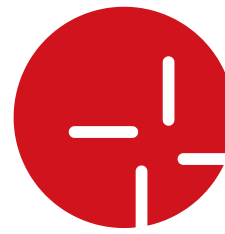
## *La reconnaissance des diplômes*

Les attestations de formation n'ont pas de validité internationale et doivent donc être reconnues par le pays dans lequel se trouve la personne réfugiée. Pour cela, cette dernière doit entreprendre les démarches pour la reconnaissance des diplômes. Si la procédure n'aboutit pas favorablement, la personne concernée **devra recommencer une formation ou faire une équivalence, ce qui est difficile lorsque l'on a une famille**. Par conséquent, certaines mères réfugiées sont surqualifiées pour les métiers qu'elles exercent.



**Le retour sur le marché du travail est souvent difficile pour les mères réfugiées en raison de différents facteurs. Elles sont plus facilement exposées aux métiers difficiles et mal rémunérés.**





## QUELLES SOLUTIONS EXISTE-T-IL ?

De nombreuses solutions peuvent être mises en place pour **faciliter l'intégration ou le retour professionnel des mères réfugiées**. Voici quelques exemples :

### *Aide à la reconnaissance des diplômes*

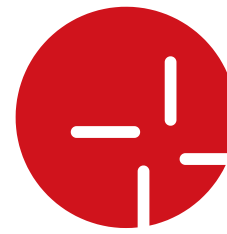
Des associations aident les mères réfugiées qualifiées à faire reconnaître leur diplôme, et de manière plus générale à s'intégrer au monde professionnel.

**L'association Découvrir**, présente sur le canton de Genève, Neuchâtel et Vaud, offre la possibilité aux mères réfugiées de faire reconnaître leur diplôme, de créer des profil LinkedIn, de rédiger un CV ou les aident à créer un projet professionnel : [Association Découvrir](#)

**L'Entraide Protestante Suisse** a mis en place un projet de conseil et d'accompagnement des personnes migrantes qualifiées en les aidant dans les démarches de reconnaissance de diplôme ou en leur proposant de faire un bilan de compétences, mais également en leur proposant des stages et des postes de travail. Ce projet a lieu dans les régions d'Argovie, des deux Bâle, de Berne, de Suisse orientale et de Zurich : [Projet MosaiQ](#)

### *Rencontre entre femmes*

Les rencontres entre femmes migrantes permettent à ces dernières de se rencontrer pour échanger dans leurs langues ou dans la langue du canton. Ces rencontres sont l'occasion d'exercer la langue qu'elles sont en train d'apprendre, de se créer un réseau social ou encore de prendre confiance en elle.



**L'association Femmes-Tische** permet aux femmes de se rencontrer dans des parcs, des garderies ou encore à la maison pour discuter de différents sujets. Les conversations sont encadrées par une animatrice et ont lieu dans la langue maternelle ou la langue locale. L'association est présente dans 21 cantons et les rencontres sont gratuites : Femmes-Tische

**L'association Il Tragitto** offre la possibilité de faire la rencontre d'autres personnes migrantes mais aussi des personnes suisses. Cela permet de discuter en italien et de partager des idées ou des connaissances. Pendant que les mères se rencontrent, les enfants sont gardés par des professionnel-les de la petite enfance. Ces rencontres au lieu à Lugano et Locarno : [Il Tragitto](#)

### *Cours de langue avec des solutions de garde*

De nombreuses associations offrent des cours de langue, uniquement entre femmes ou en mixité, avec la possibilité de faire garder ses enfants durant les cours. Cette opportunité est bénéfique pour les mères, mais également pour les enfants qui ont l'occasion de découvrir un nouvel environnement.

**Caritas Luzern** offre la possibilité aux femmes de suivre des cours d'allemand pendant que les enfants entre 8 mois et 6 ans sont gardés. Les cours ont lieu durant deux demi-journées par semaine : Caritas Luzern

**L'association RECIF**, présente dans le canton de Neuchâtel, offrent des cours d'alphabétisation, de français et d'allemand ainsi que des ateliers pour pratiquer la langue (yoga, peinture, théorie de permis de conduire) uniquement aux femmes migrantes. De plus, elle prend en charge les enfants de 4 mois à 4 ans durant les cours de langue : [Association RECIF](#)





**L'association EspaceFemmes**, active sur le canton de Fribourg, offre la possibilité aux mères migrantes de suivre des cours de français ou d'allemand avec la possibilité de faire garder son enfant. Elles offrent également d'autres activités entre femmes : EspaceFemmes

### *Accès aux moyens de garde institutionnel*

L'accès aux structures d'accueil est important pour les enfants de familles réfugiées afin de permettre aux parents de travailler, mais aussi pour faciliter la future scolarité des enfants. Ainsi, certaines crèches choisissent de réserver des places pour les personnes ayant des moyens économiques limités ou pour un seul parent exerçant une activité professionnelle.

### *Parrainage par un bénévole*

Un parrainage entre une personne réfugiée et un bénévole peut être d'une grande aide pour les personnes réfugiées. En effet, cela permet d'avoir une personne référente, de pratiquer la langue apprise et de créer du lien social.

**L'action-parrainages** met en contact un bénévole et une personne migrante sur le canton de Vaud. Le but est de soutenir la personne migrante moralement et dans ces démarches, de pratiquer le français ou simplement de découvrir la ville ensemble : Action-parrainages

**L'association Verband Schweizerischer Jüdischer Fürsorgen (VSJF)** propose des tandems familiaux dans la région de Zurich. Elle permet à une famille réfugiée de rencontrer une famille locale afin de passer des moments ensemble : [Verband Schweizerischer Jüdischer Fürsorgen](#)



## OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

**L'association Vivre Ensemble** mène des actions dans toute la Suisse romande afin de documenter, sensibiliser et relayer l'action en lien avec la migration : <https://asile.ch/>

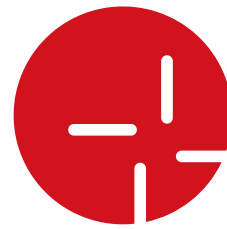
**L'association a:primo** propose un accompagnement personnalisé aux familles en situation de vulnérabilité sociale et isolée dans l'éducation des enfants en bas âge : <https://www.a-primo.ch/fr>

**La Croix-rouge Suisse** favorise l'intégration en offrant des cours de langue ou de l'aide financière. Elle offre également la possibilité de faire garder son enfant par des professionnelles en cas d'urgence : <https://www.redcross.ch/fr>

**L'organisation suisse d'aide aux réfugiés** propose des informations sur différents thèmes tels que l'asile ou la politique migratoire. Elle a également une carte suisse de toutes les associations actives dans le domaine de la migration : <https://www.osar.ch/>

**Le site internet ch.ch** est le portail d'information des autorités suisses. Ils abordent diverses thématiques comme les personnes étrangères en Suisse, le travail ou encore les assurances. <https://www.ch.ch/fr/>

**Le site internet du secrétariat d'Etat aux migrations** offrent de nombreuses informations sur les permis, le droit de travail ou encore la procédure d'asile en Suisse : <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home.html>



**Pro Familia Suisse** a établi une carte des prestations offertes par les cantons. Cette carte comprend une rubrique "Familles migrantes" répertoriant les institutions cantonales ainsi que des associations : <https://www.profamilia.ch/fr/familles/services-familiaux-cantonaux>

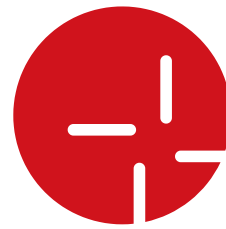
**Travail.Suisse** est un syndicat suisse qui défend notamment les intérêts des travailleurs-euses issu-e-s de la migration afin d'éviter les situations de travail précaire et le dumping salarial. Ils ont notamment publié de nombreux textes sur le sujet de la migration : <https://www.travailsuisse.ch/fr/weitere-themen/migration-und-integration>

## CONCLUSION

**L'insertion professionnelle est une étape clé dans l'intégration des personnes réfugiées.** Néanmoins, les mères réfugiées qui souhaitent retourner ou s'insérer au marché du travail suisse doivent faire face à un certain nombre de difficultés. Cependant, de nombreuses initiatives sont prises afin de permettre à ces mères d'avoir une activité professionnelle.



**Les mères réfugiées ont leur place dans le monde professionnel**



## BIBLIOGRAPHIE

- **Elisa Turtschi**, Femmes et travail, le triple plafond de verre (en ligne), consulté le 13.09.2022.
- Loi fédérale sur l'asile du 26 juin 1998, RS 142.31.
- **Nathalia Lerin**, L'insertion professionnelle des femmes migrantes en France (en ligne), consulté le 13.09.2022.
- **Office fédéral de la statistique**, Statistique en matière d'asile – aperçu (en ligne), consulté le 13.09.2022.
- **Office fédéral de la statistique**, Les familles en Suisse (en ligne), consulté le 13.09.2022.
- **Secrétariat d'Etat aux migrations**, Directives du secrétariat d'Etat aux migrations sur la loi sur l'asile, Situation juridique (en ligne), consulté le 13.08.2022.
- **Paolo Guillen Crespo**, Je veux travailler, Barrière à l'insertion professionnelle des femmes immigrées (en ligne), consulté le 13.09.2022..
- **Philippe Gnaegi**, La politique familiale en Suisse, Zurich, Schulthess, 2021.